



LE MINISTRE DE L'ACTION ET
DES COMPTES PUBLICS

LE SECRETAIRE D'ETAT
AUPRES DU MINISTRE DE L'ACTION ET
DES COMPTES PUBLICS

Paris, le 30 JUIL. 2018

Monsieur les Présidents et Vice-Président,
Madame la Présidente,
Madame la Secrétaire générale,

Par courrier du 15 mars 2018, vous appelez notre attention sur la situation des ingénieurs hospitaliers dont le statut était historiquement comparable à celui des ingénieurs territoriaux mais dont l'évolution récente s'est traduite par une différenciation.

En effet, le statut des ingénieurs hospitaliers demeure aujourd'hui organisé dans un corps unique à 4 grades, comme l'était originellement celui des ingénieurs territoriaux, dont l'échelonnement indiciaire culmine en hors échelle B.

Par deux décrets du 26 février 2016, le Premier ministre a procédé à une réorganisation de la filière technique de la fonction publique territoriale en créant deux cadres d'emplois de niveaux A et A+ par scission du cadre d'emplois unique d'ingénieurs territoriaux existant jusqu'alors.

Cette réforme visait à créer un cadre d'emplois d'encadrement supérieur technique pouvant accueillir des élèves issus des grandes écoles d'ingénieurs et des fonctionnaires de l'Etat relevant des grands corps d'ingénieurs afin notamment d'accompagner les transferts de compétences de l'Etat vers les collectivités territoriales dans le domaine de l'ingénierie publique.

Messieurs les Présidents et Vice-Président
Madame la Présidente
Associations d'ingénieurs territoriaux et hospitaliers
Syndicats des Managers Publics de Santé affiliés à l'UNSA
Madame la Secrétaire Générale UNSA Territoriaux
UNSA
21, rue Jules Ferry
93170 Bagnolet

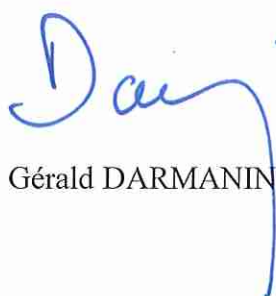
Copie : Madame Agnès Buzyn, Ministre des Solidarités et de la Santé

Le cadre d'emplois des ingénieurs en chef territoriaux est ainsi doté d'un grade à accès fonctionnel culminant en hors échelle D.

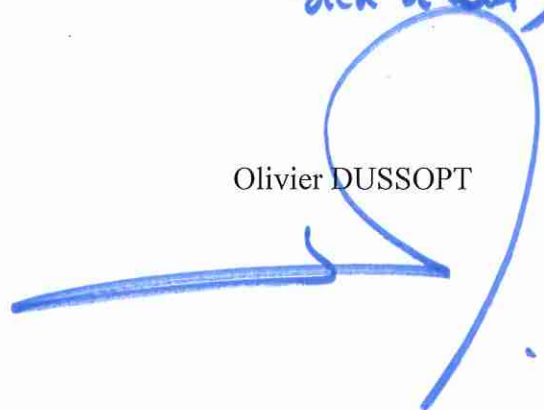
Sensible à votre demande du point de vue de la convergence des carrières, nous avons demandé à nos services d'engager des discussions avec ceux de Madame la Ministre des solidarités et de la santé sur cette question.

Nous vous prions de croire, Monsieur les Présidents et Vice-Président, Madame la Présidente, Madame la Secrétaire générale, à l'assurance de notre considération distinguée.

Bien sûr


Gérald DARMANIN

Bien à vous,


Olivier DUSSOPT